



EN ENTREPRISE
OU EN CENTRE DE
FORMATION

PRÉVENTION DU RISQUE CHIMIQUE

- 2^{ème} DEGRÉ : ENCADREMENT D'ÉQUIPE -

Public visé

- Travailleurs encadrant du personnel manipulant des substances ou préparations dangereuses telles que définies dans le code du travail, ou travaillant dans un lieu où elles sont stockées ou utilisées.
- Représentant du personnel au CSE.

Note : Cette formation obligatoire issue du Code du Travail ne constitue pas l'habilitation N2 du référentiel DT40 de France CHIMIE.

Prérequis

- Avoir suivi la formation « Prévention des risques chimiques » de 1^{er} degré, ou une formation de niveau équivalent.

Justification de l'action

- Risque chimique : Articles R4412-38 et R4412-39 du code du travail.
- Plans de prévention : Articles R4511-1 à R4514-10 du code du travail.
- Formation à la sécurité : Articles L4141-2 et 4, R4141-3 et R4141-13 du code du travail.

Durée de l'action

- 7 heures (1 jour).
- Les enseignements pratiques et les mises en situations d'évaluation des stagiaires représentent 10 à 20 % du temps de formation.

Nombre de participants par groupe

- 12 personnes maximum.

Contenu théorique et pratique

- Principes de la prévention des risques chimiques : mesures de protection des travailleurs, surveillance médicales, évaluation du risque chimique.
- Notices de postes et procédures d'intervention : mesures en cas d'accident ou d'incident, déversements accidentels, secours, incendie, évacuation.
- Dispositions spécifiques aux interventions d'entreprises extérieures : entreprise utilisatrice / entreprise extérieure, plan de prévention, CSE.
- Enseignements pratiques : exploitation des instructions de sécurité de l'établissement.

Sanction de l'action

- Avis écrit du formateur, précisant le cas échéant pour quelles opérations il valide les savoirs et le savoir-faire de chaque candidat évalué.

Informations légales et conditions nécessaires à la formation

Codes de la formation

- Formacode : 11567 – Sécurité industrie chimique.
- NSF : 222 – Transformations chimiques et apparentées (industries chimiques et pharmaceutiques).

Objectif pédagogique général

- A la fin de cette formation, le stagiaire doit être capable de diriger des opérations dans un environnement où sont présents des risques chimiques en assurant la santé et la sécurité des travailleurs dans le cadre des mesures préalablement définies.

Analyse des besoins des bénéficiaires

- Le programme de cette formation est standard, et non-personnalisable. Il incombe au préalable au commanditaire de définir la durée adéquate, avec le conseiller commercial de l'organisme de formation, en fonction des aptitudes des bénéficiaires.
- Une évaluation diagnostique réalisée par le formateur confirme ou infirme l'analyse préalable. Le cas échéant, un complément de formation peut être recommandé par le formateur.

Moyens d'encadrement

- Organisme de formation déclaré à la DIRECCTE disposant d'un Service Relations Clients, d'un Service Administratif, d'un Service Qualité, et d'une équipe pluridisciplinaire de formateurs.
- Organisme titulaire d'un Certificat Qualité réglementairement exigé pour les développeurs de compétences (NF 214 et QUALIOPi, délivré par Afnor Certification).
- Formation en présence physique uniquement (pas de FOAD).

Moyens et méthodes pédagogiques

- Formateurs en prévention des risques professionnels, titulaires d'une attestation de compétence délivrée par l'organisme à l'issue d'une validation de leur aptitude à enseigner le sujet.
- Supports d'animation pédagogique standardisés, utilisés en vidéo-projection.

Modalités d'évaluation individuelle des acquis

- Le formateur évalue les acquis du stagiaire au moyen d'un questionnaire standardisé intégré au système qualité de l'organisme, et d'une mise en situation pratique si les conditions matérielles sont mises à disposition par l'employeur.
- Un avis du formateur est remis au commanditaire après la formation, précisant si les objectifs sont atteints ou non par le stagiaire, ou en cours d'acquisition.

Moyens techniques requis

- Pour les apports théoriques : Salle de cours, chaises, tables, mur clair pour projection, tableau papier ou effaçable.
- Pour les apports pratiques : plans de prévention, fiches de données de sécurité, fiches de poste, document unique d'évaluation des risques.

Sécurité

- En cas de formation intra-entreprise, les moyens alloués à la formation devront être présentés au formateur dès son arrivée, afin de vérifier leur adéquation aux impératifs techniques et de sécurité réglementaires. Nos formateurs ont la délégation pour signer les plans de prévention.

Accessibilité (handicap)

- Notre centre de formation est accessible aux personnes en situation de handicap.

Délai de réalisation et tarif

- Inter / Intra / Groupe / Individuel : sur devis, nous consulter.

Qualité de la prestation

- Toute variante souhaitée doit faire l'objet d'un programme sur mesure.
- La qualité de notre intervention ne saurait être garantie si le nombre de participants, la durée pédagogique effective et les moyens techniques requis ne sont pas respectés.